Les expériences du passé

Autor(en): **Ruffieux, Roland**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **46 (1988)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-139691

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les expériences du passé

Roland Ruffieux, Professeur aux Universités de Fribourg et Lausanne

La formule suisse et son double

Quand l'historien entreprend de rattacher les conventions nationales de paix, signées en 1937 dans l'horlogerie et les machines, aux expériences qui les ont précédées ou qui les suivront, il soulève dans toute leur ampleur les problèmes liés à l'interprétation d'un événement majeur de notre histoire nationale. Alors qu'au XIXe siècle et jusqu'en 1945, les querelles historiographiques portaient sur les origines de la Confédération et les luttes politico-confessionnelles, elles se sont déplacées, depuis quelques années, vers un passé plus récent, c'est-à-dire les deux guerres mondiales et l'intervalle qui les sépare à propos duquel le débat reste largement ouvert.

Les conventions nationales de paix de 1937 y occupent une place particulière du fait que, dès leurs conclusions, elles furent l'objet d'appréciations diverses. Consacrant un tournant important dans les rapports de travail, elles coïncidaient avec des réorientations importantes dans plusieurs autres secteurs de la vie nationale: la politique économique et sociale, la défense nationale, les relations extérieures, la mise en valeur des ressources culturelles du pays. Événement situé dans un réseau d'évolutions en cours, toutes significatives, la Convention de juillet 1937 dans l'industrie des machines, après celle passée dans l'horlogerie, représente également une de ces charnières qui font passer la Suisse du premier après-guerre au second avant-guerre.

Il serait pourtant erroné de s'en tenir à cette approche ponctuelle, replaçant l'événement dans une conjoncture par ailleurs inquiétante à plus d'un titre pour le monde et en Suisse. La signature de la «paix du travail» représente, en outre, la convergence de plusieurs tendances d'origine et de durée fort diverses qui ont influé sur l'histoire du pays. Provenant des origines mêmes de la Confédération suisse, il y a le principe de conciliation non violente et les pratiques d'arbitrage, la structure fédérative, l'ancienne organisation coopérative de la société.

Pour le moyen terme, couvrant la période de 1848 à 1914, on invoquera l'émergence d'une société de l'âge industriel comprenant un réseau d'organisations professionnelles de type nouveau, l'installation progressive d'un Etat fédéral possédant des moyens de contraindre les pouvoirs locaux, le recours au principe de subsidiarité, capable de s'étendre à de nombreux domaines, la prétention des sciences morales à rationaliser la question sociale pour mieux la résoudre. Enfin, dans le bref intervalle qui sépare l'éclatement de la Première Guerre mondiale et l'année 1937, l'influence décisive d'un environnement international de plus en plus menaçant oblige

la Suisse à se doter d'une conduite plus cohérente des affaires publiques: la «policy» remplace les «politics». D'autres facteurs, d'ordre interne, ajoutent à la panoplie la pensée de la concordance, le principe issu de la proportionnalité.
Ces cinq réalités et les trois principes qui cherchent à mieux maîtriser le comportement communautaire des Suisses laissent apparaître une convergence qui raffermit la personnalité de notre pays face à l'Europe et même au monde. Leur influence contribue également à faire de la Suisse une oasis de stabilité et un exemple d'évolution graduelle dans une période marquée par des bouleversements inattendus.
La «paix du travail» appartient à cette face de l'histoire nationale qui consacre le primat des liens créés par la coopération, non l'action des ferments de dissolution. Dans la même ligne d'explication, l'ancrage des arrangements de 1937 dans la durée, par la politique contractuelle et l'absence d'un renversement ultérieur de la tendance a contribué à élever de simples contrats de droit privé au niveau de symboles nationaux, voire de tabous.
Cette année, le jubilé s'inscrit dans une atmosphère encore perturbée par les remous psychologiques de la récession. Dès lors, il ne faut pas oublier qu'il existe une autre version de l'événement constituant en quelque sorte l'envers de la précédente interprétation. Inspirée, directement ou non, par des théories relevant du marxisme, cette sorte de légende noire déplace les accents et critique les responsables au nom du «peuple d'en bas». La Convention de juillet 1937, principalement mais pas seulement, aurait été un accord conclu par des dirigeants coupés de leur base, sacrifiant les intérêts véritables du prolétariat qu'ils étaient chargés de défendre et excluant ainsi l'espoir d'un véritable choix de société. Si de telles perspectives résultent de recherches documentées sur l'action des minorités dans le mouvement ouvrier, elles amorcent un mouvement révisionniste dans un champ, au demeurant encore insuffisamment défriché.

Des racines profondes aux apports de la modernité

Dans la perspective d'une historiographie fondée sur la lutte des classes, il semble superflu d'attribuer aux conventions de 1937 des origines lointaines, échappant de plus au schéma rigide de cette école et de ses chapelles. Rapprocher l'événement du Pacte de 1291 ou du Convenant de Stans, comme le firent David Lasserre ou Giuseppe Motta, n'est pourtant pas une simple figure de rhétorique. De même, W.-E. Rappard, dans ses vues sur la sécurité collective comme principe constitutif de la Confédération suisse, a souligné l'efficacité des mécanismes du règlement non violent des conflits et le complément qu'ils ont offert aux accords coopératifs que furent les alliances et les combourgeoisies entre cantons. La preuve en est apportée par l'issue des guerres de religion et la portée des «paix nationales» qui en sortirent. Ou, a contrario, par les résultats catastrophiques d'autres conflits auxquels la «pax helvetica» ne put s'appliquer, par exemple, entre 1798 et 1815.
Par ailleurs, des mécanismes analogues ont permis le développement d'une neutralité fondée sur l'abstention dans les conflits européens. La volonté, devenue commune, de ne pas intervenir dans les querelles étrangères a trouvé sa signification avec l'accord de ne pas impliquer les voisins dans les différends internes, ce qui

reflète un engagement qui se voulait réciproque. Le souci de ne se déterminer ni pour une partie ni pour l'autre est devenu une réalité, grâce à la mise sur pied d'une force commune de dissuasion militaire. Avec l'existence d'un mécanisme de sanctions, les engagements de non-intervention ont trouvé un sens pour les partenaires de la Suisse. L'accueil réservé aux déclarations de neutralité, quand elle fut armée, a représenté l'équivalent des trêves sur le plan interne.

Au cours de la première moitié du XIXe siècle, l'évolution de la Suisse a été placée sous le signe d'un contraste entre de vives luttes politiques débouchant sur de brèves guerres civiles et la poursuite assez constante de mutations d'ordre matériel qui ont fait passer le pays de la pauvreté à une aisance notable, en attendant l'état actuel de richesse. Une explication privilégiant la seule révolution industrielle est insuffisante, car celle-ci n'a pas eu en Suisse des effets aussi profonds que ceux enregistrés en Allemagne, en France ou en Italie. Dans ces pays, est apparue une société fortement stratifiée, qui révèle une grande distance entre les milieux sociaux.

Le phénomène de la modernité est surtout sensible à partir de 1848. Comme pour d'autres petits Etats de l'Europe moyenne – Pays-Bas, Belgique – trois aspects caractérisent ce processus en Suisse. D'une part, la production des ressources, tant spirituelles que matérielles, reste presque exclusivement l'affaire de l'initiative privée, à laquelle les pouvoirs publics accordent leur concours. En deuxième lieu, le corps social dégage une forte synergie par la multiplication d'organisations volontaires qui calquent leurs structures sur le modèle fédératif et en suivent les règles de conduite. Enfin, les élites acquises aux valeurs innovatrices adoptent une stratégie commune de changement, en y associant les milieux dirigeants de l'ancien ordre des choses.

Ni l'Etat fédéral ni les systèmes politiques cantonaux n'étaient alors assez forts pour surmonter les crises successives que la nouvelle Confédération dut affronter durant la seconde moitié du XIXe siècle. L'accès à la participation politique s'est élargi à tous les citoyens suisses, mais diverses minorités ont contesté la légitimité des majorités qui les dominaient. Ces minorités ont également réclamé leur intégration et une meilleure part à la distribution des biens et des services.

C'est donc en termes précis que la question sociale a été formulée en Suisse, au tournant du siècle. Si l'on recense les voies par lesquelles le monde politique a cherché à la résoudre, on en trouve quatre. Les deux premières sont le système politique représentatif et la démocratie directe qui en est le complément. Les deux autres résident dans les rapports de puissance entre ce qu'on appellera, par la suite, les partenaires sociaux et leurs relations contractuelles par voie d'accords. La plupart des progrès sociaux importants ont été accomplis par une tension créatrice entre les deux éléments du système politique – ainsi la loi sur le travail en fabrique de 1877 – ou par un phénomène semblable dans le domaine des organisations professionnelles.

Si de telles tensions ont eu plutôt des effets positifs sur le progrès social, c'est en raison de la structure des associations professionnelles en Suisse et de la stratégie commune qu'elles ont finalement choisie. Construites sur un schéma assez proche, les associations faîtières ont pu, à la fois, répondre aux demandes de l'Etat et négocier entre elles. Les conditions favorables à cette évolution ont été principale-

ment leur développement à partir d'une centrale créée dans les débuts et l'adoption d'une structure fédérative à fort pouvoir d'intégration. L'alternative entre la grève et la négociation existait, en Suisse comme à l'étranger, et ses deux termes ont été utilisés tour à tour.
La préférence accordée finalement à la seconde tactique tient à des éléments d'appréciation fort concrets: le souci d'accroître les effectifs; la volonté d'améliorer la capacité d'influence; le bilan des résultats obtenus dans l'une ou l'autre voie. Outre qu'elles répugnent au tempérament helvétique, les conduites dictées par les idéologues extrêmes n'ont souvent pas permis d'obtenir les avantages promis par ceux qui les préconisaient.

Deux incitants à des rapports stables: la guerre et la crise

Les grands massifs d'événements qui marquent les débuts du XXe siècle, sont les guerres mondiales et les crises économiques qui en obstruent l'intervalle. Les organisations professionnelles ont-elles subi, dans cette période difficile, des altérations de leur type initial? Ou, au contraire, en ont-elles tiré des ressources leur permettant d'influer plus fortement sur le cours de l'histoire? Il convient ici de distinguer entre la ligne de conduite suivie de 1914 à 1918 et les mesures relevant de la lutte contre la crise.
Il y a, dans la Première Guerre mondiale, plusieurs conflits entremêlés: des luttes entre des nationalités, un duel pour l'hégémonie mondiale, une mise en cause de la société bourgeoise par des utopies nées du socialisme. Les deux premières formes se répercutent en Suisse dans le «fossé» opposant Alémaniques et Romands, en tant que communautés englobant toutes les classes. Dans une certaine mesure, l'importance de ce fossé culturel a masqué l'ampleur d'un fossé social qui s'est élargi, surtout en 1918.
Commencée sous les apparences d'une guerre sociale à outrance, la grève générale s'est achevée par une «capitulation sans condition», pareille à celle du Sonderbund. C'est dire qu'elle a été suivie d'une réconciliation et d'une coopération progressive. L'erreur, commise par le monde patronal, de monopoliser les responsabilités de l'économie de guerre a été atténuée par les mesures prises dans la crise de 1920/21. De leur côté, certaines fédérations syndicales ont opéré leur fusion afin d'augmenter leur capacité d'influence et pour mieux faire face à des engagements financiers imprudemment contractés par des consignes de grève.
Le revirement est encore plus accentué, si l'on examine les mesures prises face à la grande dépression. Son ampleur et sa durée imposent un rassemblement d'autant plus durable qu'une mise en cause de la démocratie par les régimes autoritaires se greffe sur la crise économique et que celle-ci cumule un désordre des monnaies avec un désajustement entre production et consommation. Donner une réponse adéquate à de telles difficultés ne va pas sans tâtonnements au préalable.
Une véritable politique de crise n'est donc mise en place qu'en 1932, après que les trois principaux partenaires se sont déterminés: l'Etat se résigne à un interventionnisme ponctuel, les milieux patronaux inclinent plutôt vers un arrangement de type corporatif et les syndicats ouvriers renoncent à un dirigisme rigide. Entre 1932 et

1935, les différents milieux se prononcent sur les projets antagonistes de manière plutôt négative, ce qui bloque la situation. Il faut l'aggravation de la crise en 1936 pour trouver l'adhésion des partenaires sociaux à une instrumentation efficace – dévaluation du franc, politique de relance de type presque keynésien – adoptée conjointement avec la défense de la démocratie libérale.

Un compromis historique durable

La signature de la Convention nationale de paix dans la métallurgie (19 juillet 1937) n'est pas le premier accord du genre, ni surtout le dernier. Son importance provient du moment où l'engagement est pris, de son contenu même partiel et de sa portée déjà dans l'immédiat. Replacée sur la courbe des conflits sociaux qui enregistre alors une nouvelle pointe, la décision peut être comprise comme un armistice interrompant une guerre de position. Des adversaires historiques s'entendent pour conjurer une intervention imminente de l'Etat fédéral, doté de pouvoirs spéciaux. Mais le compromis conclu contre un tiers redouté n'est pas sans contenu effectif.
En effet, quoique limités dans leur portée, les neuf articles de la Convention fixent une procédure graduelle. Elle se révélera capable de traiter les divergences d'opinions et surtout d'intérêts entre patrons et ouvriers à différents niveaux. Elle dose une contrainte juridique croissante, s'expliquant par la gravité des litiges ou le niveau de compétences: pourparlers d'abord, puis conciliation, arbitrage enfin avec des instances adaptées à leur rôle. Si les domaines spécifiés concernent les salaires, le travail supplémentaire et un système de normes qui inquiète, d'autres questions peuvent faire l'objet de négociations. La contrepartie de l'obligation de traiter de façon paritaire est la renonciation à la grève. Définie comme rupture d'un engagement contracté, la cessation du travail est assortie de sanctions financières. L'objectif final est bien ici de changer les mentalités.
Que la satisfaction devant un tel arrangement n'ait pas été générale dès la signature, on le comprend aisément, étant donnée la situation politique et sociale dans l'année 1937. D'ailleurs, les lacunes sont signalées et analysées, aussi bien par certains partenaires que chez les adversaires les plus acharnés. La panoplie qu'elles constituent permet de mesurer la distance séparant les acquis de cette trêve et les objectifs idéaux des diverses tendances existant alors dans les organisations professionnelles. Les chrétiens-sociaux déplorent l'absence de salaire familial, les syndicalistes orthodoxes l'oubli d'une consultation préalable et même d'une votation à la base, la gauche plus extrême l'abandon de la grève comme arme ultime, les corporatistes l'omission de la force obligatoire et le patronat intransigeant la contrainte à négocier.
Comme tous les préliminaires de paix, il n'échappa nullement aux laudateurs et aux critiques que la Convention de juillet 1937 résultait de l'usage que les plénipotentiaires avaient fait de leur marge de manœuvre. On a suffisamment écrit sur le leadership exercé par E. Dübi et K. Ilg dans leur organisation respective, sur leur manière de traiter et sur les conditions dans lesquelles ils obtinrent la ratification de l'accord. Les années 1930 ont été marquées à la fois par une crise de l'autorité en démocratie et par une suppression des libertés dans les régimes autoritaires. Les

deux syndicalismes, patronal et ouvrier, ont marqué alors leur préférence pour un style directorial et leur refus d'un régime plébiscitaire. Il ne s'agit pas de confondre ici les moyens et les fins. Le choix s'est révélé payant pour les avantages matériels sans annihiler la liberté de choix au sein des organisations, comme on le verra lors des premiers renouvellements.

Enfin, pour en revenir à la longue durée, les Conventions marquent une étape dans l'évolution de la démocratie helvétique. Face à l'ordre nouveau qui a dominé la plus grande partie de l'Europe pendant plus d'une décennie, au lendemain d'un échec dans la révision totale de la Constitution fédérale, ces aménagements de droit privé, anodins en apparence, constituent un des signes de l'élargissement de la démocratie helvétique dans sa dimension sociale. Les choix de l'année 1937 ne mettent pas un terme aux démêlés entre les droites et les gauches, ils ne marquent pas non plus la primauté définitive du pragmatisme sur le discours idéologique. Ils indiquent simplement la résolution des partenaires sociaux, en l'abstention d'un Etat qui se veut discret, de procéder à une «nouvelle donne» dans un domaine important de la politique intérieure, celui des relations du travail.